

# CAP NATIONALE CATÉGORIE A



## TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES 2023/2024

# STAGE... COMME UNE IMAGE

**S**uite à la lecture des déclarations liminaires (voir ci-dessous), la présidente a souligné que le faible nombre de dossiers à examiner indique que la scolarité semble être adaptée mais que certaines personnes ne sont pas faites pour devenir inspecteurs.

Pour l'administration, un Inspecteur stagiaire doit pouvoir accompagner les équipes, avoir acquis le niveau technique et ne pas mettre le collectif en danger.

Ces conditions doivent être évidemment remplies. Cependant, **F.O.-DGFIP** considère que les scolarités peuvent être perturbées par des événements extérieurs et que les conditions de stage pratique sont loin d'être optimales dans certains cas ! Il convient donc d'accorder une 2<sup>nd</sup>e chance à ces agents.

Cependant, nous savons prendre nos responsabilités à l'examen de véritables problèmes.

## UNE SCOLARITÉ EN 2 TEMPS

Pour rappel, la scolarité des inspecteurs stagiaires s'effectue en 2 temps : un stage théorique en école de 8 mois, décomposé en 2 temps (enseignement « socle » effectué du 01 sept au 22 décembre 2023 et une partie « bloc fonctionnel » du 06 janv au 03 mai 2024), suivi d'un stage pratique probatoire de 13 semaines (du 13 mai au 28 juillet 2024) sur le poste d'affectation.

Chaque étape doit être obligatoirement validée par l'acquisition d'évaluations (Unités de Compétences) lors des parties théoriques et pratiques.

Le rythme de cette formation théorique est trop soutenu. C'est la raison pour laquelle **F.O.-DGFIP** revendique l'allongement de la formation initiale et reste totalement opposé au caractère probatoire du stage.

La direction confirme avoir conscience que la densité de cette formation peut être problématique et affirme travailler sur ce sujet. De la même manière, un point d'attention est porté sur le module comptabilité.

## LE FOND DE L'AIR EST FRAIS

Le sujet des rémunérations des IS reste plus que problématique et déconnectée de la réalité des frais engagés ! **F.O.-DGFIP** exige une **revalorisation de cette rémunération et la prise en charge des frais réels engagés** par les stagiaires !

La **promotion 2023-2024** était composée de **1 266 stagiaires** (y compris les contractuels en situation de handicap de catégorie A, les auditeurs et les coopérants étrangers).

► 9 inspecteurs stagiaires n'ont pas achevé leur scolarité en établissement (4 démissions, 2 réussites à un autre concours, 2 interruptions avec report de scolarité et 1 rétrogradation).

- ▶ 5 stagiaires n'ont pas achevé ou effectué leur formation pratique probatoire.
- ▶ 1 stagiaire réintègre le corps des contrôleurs.

## AU-DELA DU TEMPS REGLEMENTAIRE, JOUER LES PROLONGATIONS

À l'issue de la formation, 22 inspecteurs stagiaires (IS) n'ont pas satisfait aux conditions de titularisation édictées à l'article 11 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010, leurs dossiers ont donc fait l'objet d'une étude en CAP Nationale (7 stagiaires n'ont pas validé la phase de formation en établissement, 10 la formation pratique probatoire et 5 la totalité).

Suite à cette CAP, et après de longues discussions sur certains dossiers :

- ▶ 8 IS voient leur formation pratique probatoire prolongée
- ▶ 5 IS redoublent leur scolarité
- ▶ 2 IS réintègrent dans leurs corps d'origine
- ▶ 5 IS sont licenciés
- ▶ 1 IS se voit notifier une fin de contrat sans titularisation
- ▶ 1 IS se voit proposé un nouveau contrat de catégorie B

Le fait que 8 IS (inspecteurs stagiaires) prolongent leur formation pratique interpelle. Car sur 13 semaines de stage, entrecoupée de jours fériés, des estivales (nous y reviendrons ci-dessous), des congés des responsables et/ou tuteurs, des formations que certains stagiaires doivent suivre..., il ne reste que très peu de temps afin de décider de l'avenir d'un inspecteur !

## RENFORCER ET RECONNAITRE LE TUTORAT

**F.O.-DGFIP** a rappelé le rôle prépondérant des tuteurs. Il y a certes un réel manque d'effectif dans les services mais la formation est un véritable investissement sur le long terme.

Les stagiaires ont un véritable besoin d'accompagnement, car la formation théorique peut des fois être bien éloignée de la réalité du terrain. C'est la raison pour laquelle les tuteurs, volontaires, doivent obtenir une véritable reconnaissance, et une prise en compte de leur investissement dans la fixation de leurs objectifs.

Nous mentionnons les Estivales. Elles sont à ce jour positionnées par l'administration (pour des questions d'ordre pratique) mi-juin, en plein milieu d'un stage pratique déjà trop court ! **F.O.-DGFIP** demande donc un changement de calendrier permettant une meilleure prise en charge des frais de déplacement, un hébergement hors saison plus facile, et un séminaire plus ciblé sur les titulaires.

**F.O.-DGFIP** a aussi demandé un changement de date de tenue de cette CAP (actuellement tenue vers le 20 août). Nous comprenons que les services de gestion et OS aient des impératifs, mais les stagiaires n'auront que quelques jours pour se retourner, ce qui est très court dans certains cas !

## LA MATERNITÉ N'EST PAS UNE MALADIE

La prise en compte des maternités de nos collègues stagiaires est un sujet hautement important pour **F.O.-DGFIP** car la date du congé maternité peut avoir de grandes conséquences dans le déroulement de carrières de ces dames.

En effet, une collègue dont le congé maternité aura lieu pendant la scolarité, avec une absence supérieure à 2 mois, verra sa formation théorique interrompue, et devra donc recommencer une scolarité totale, sans prise en compte des UC validées et sans possibilité de passer les épreuves sous couvert d'avis médical (contrairement aux personnes en arrêt maladie !).

Certes, si le congé maternité se déroule pendant le stage probatoire, la date de titularisation n'est pas impactée (la date est repoussée dans les faits, mais rétroactivement régularisée au 1<sup>er</sup> septembre).

Pour **F.O.-DGFIP**, Si l'administration veut utiliser le terme «parité», elle doit en apporter la preuve. Aucune discrimination entre hommes et femmes ne doit être exercée et les Textes DGAFP en cours de rédaction depuis plus de 2 ans maintenant doivent être appliqués à la DGFIP pour corriger cela.

**La validation de cette formation peut soulever des difficultés. C'est la raison pour laquelle F.O.-DGFIP invite chaque futur stagiaire à ne pas hésiter à se rapprocher du syndicat dès le début de sa scolarité, afin qu'il puisse en prendre toute la mesure et dispose de toutes les informations nécessaires à la réussite de la formation théorique en établissement.**

# DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous aurons vécu **un été hors norme** :

Une dissolution surprise de l'Assemblée Nationale, des élections législatives anticipées, un record de participation démocratique, des résultats ouvrant sur une **longue période d'incertitude**. Nous sommes entrés dans la 4<sup>ème</sup> dimension !

Mais Il s'est surtout exprimé une **formidable aspiration au changement, et une condamnation sans appel des politiques conduites depuis des années** ayant entraîné : inflation galopante, recul du pouvoir d'achat, recul des services publics..., sans oublier la mise en place d'une réforme des retraites imposée malgré le rejet exprimé par une majorité de la population !

**Fidèle à ses statuts, F.O.-DGFIP a rappelé son attachement viscéral à l'indépendance syndicale. « Libres et Indépendants » est plus qu'un slogan pour nous, c'est notre ADN. La seule politique que nous menons est la politique syndicale pour le progrès social. Nous restons sur le terrain syndical pour porter nos revendications et défendre les intérêts des salariés du public comme du privé, quels que soient nos interlocuteurs.**

Car il convient en priorité de mettre fin à la **dette technique**, mais surtout à la **dette en emplois**, à la **dette indiciaire** et la **dette indemnitaire à l'égard des agents de la DGFIP !**

Il est temps de **restaurer les moyens humains, budgétaires, législatifs et réglementaires pour permettre à la DGFIP d'exercer ses missions de service public qui concourent toutes à préserver une cohésion sociale plus affaiblie mais plus indispensable que jamais. Quand comprendra-t-on enfin qu'affaiblir la DGFIP, administration chargée de financer toutes les autres, c'est affaiblir l'État et affaiblir la République ?**

Il convient de renforcer les services publics, véritable richesse de l'ensemble des citoyens. L'égalité de traitement doit s'appliquer partout sur le territoire, quel que soit le niveau social. Nous le répéterons pas assez, **il n'y a pas de République sans service public !**

Mais cet été aura aussi été synonyme de liesse populaire aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Une parenthèse onéreuse, mais un défi relevé. Pendant 15 j, les soucis du quotidien auront cédé le pas aux victoires athlétiques.

L'organisation d'un événement d'une telle ampleur, dont les répercussions internationales parent la France d'un prestige... tout provisoire, aura mis en avant un élément essentiel : **quand la volonté politique met les moyens humains et financiers, tout fonctionne !! Quand on veut, on peut !**

Nous pourrions donc imaginer que l'on tire les conséquences qui s'imposent, et que **la DGFIP remporte la médaille d'or du redéploiement d'un véritable service de proximité et**

**surtout celle de la reconnaissance de l'engagement sans faille et tous azimuts de ses agents !** Voilà qui pourrait être novateur !

Nous parlons bien évidemment d'une véritable reconnaissance.

Car pour **F.O.-DGFIP**, après le dernier accord indemnitaire, le sujet est bien loin d'être clos

En ce qui concerne la CAPN de ce jour, **F.O.-DGFIP** tient en premier lieu à **féliciter les 1 257 collègues titularisés.**

Le nombre des lauréats augmente encore cette année. Ce nombre montre la volonté de chacun de vouloir progresser dans sa carrière, seul moyen à ce jour d'améliorer son quotidien. Car la part d'internes, faux externes ou faux internes est importante (largement plus de la moitié des lauréats !). **Ce qui éclaire le sujet de l'attractivité d'un nouveau jour : la promotion interne en est la grande oubliée.**

Cependant, malgré ce volume de recrutement, il subsiste encore de **nombreuses vacances d'emplois** dans certains métiers. Pourquoi certaines filières semblent-elles moins attractives que les autres ? Les bonnes questions doivent être posées.

Cette année encore, **47 % des stagiaires généralistes ont suivi le bloc fonctionnel Contrôle Fiscal (CF)**. La lutte contre la fraude fiscale est mentionnée comme étant une priorité, et les demandes pour ce bloc sont nombreuses. Mais, même si le monde du contrôle ne se résume pas à cela, le **costume de vérificateur n'est peut-être pas taillé pour tout le monde**. Il y a une grande différence entre accueillir des contribuables dans nos locaux, et s'introduire dans leur intimité, leur vie personnelle. Il est d'ailleurs à noter que **6 dossiers de non titularisation sur 22 concernent des vérificateurs.**

Le nombre d'élèves ayant participé aux **épreuves de rattrapage** semblerait être de l'ordre de **110 et 22 inspecteurs stagiaires n'ont pas satisfait** aux dispositions de l'article 11 du décret n°2010-986 du 26 août 2010.

Cela peut sembler peu. Mais il convient de s'interroger sur les **raisons de ces difficultés**. Car il ne s'agit **pas toujours de défaillances individuelles.**

7 inspecteurs stagiaires n'ont pas validé leur formation théorique, 10 leur stage probatoire et 5 la totalité de leur formation.

Le **rythme de la scolarité**, notamment celui du bloc fonctionnel, continue de poser problèmes à certains stagiaires, du fait de sa densité. Et les certains modules comme la **comptabilité** peuvent sembler insurmontables, malgré le soutien de l'équipe pédagogique.

Cette année aura vu en outre la pérennisation d'Ariane, le **4+1**, permettant, d'après l'administration, un meilleur travail en autonomie. Dans les faits, il s'agit de trouver un palliatif au

manque de place dans les ENFiP ! Les **retours** sont **mitigés** : d'un côté, cela permet aux stagiaires de bénéficier d'une coupure bienvenue, cependant le choix des modules pose questions, notamment en ce qui concerne celui de comptabilité ! C'est la raison pour laquelle **F.O.-DGFIP revendique l'allongement de la durée de la formation initiale, et continue à s'opposer à cette réforme qui recentre la formation professionnelle sur la seule première affectation.**

**F.O.-DGFIP reste totalement opposé au caractère probatoire du stage, d'autant plus sur le poste d'affectation, ce qui relève d'un non-sens absolu.** Car pour **F.O.-DGFIP**, le seul stage probatoire ne peut servir de base pour qualifier les aptitudes managériales des inspecteurs stagiaires en un temps plus que restreint, alors même qu'ils ne sont pas toujours positionnés comme manager.

Les inspecteurs stagiaires, bien qu'affectés sur des postes vacants, ne doivent **pas être tenus pour des renforts expérimentés. Ce sont des inspecteurs en formation !** Et cette attente compréhensible mais parfois excessive des chefs de service, en manque d'effectifs, peut expliquer le **nombre important de stage probatoire non validés. 15 dossiers sur 22 présentés ce jour ! F.O.-DGFIP** dénonce donc l'employabilité immédiate demandée par certains services dès le stage probatoire.

De plus, il est indispensable pour **F.O.-DGFIP** que le **tutorat** soit **systématique** et qu'il soit **reconnu et valorisé** comme tel, afin de reconnaître cet investissement. Chaque tuteur doit être de même grade, et n'avoir la charge que d'un seul stagiaire, afin de l'accompagner au mieux.

Enfin, nous demandons des informations quant aux volumes attendus par département et par bloc fonctionnel avant le début de la campagne de 1<sup>ère</sup> affectation des stagiaires ainsi que la communication du guide de premières affectations dès que possible.

Concernant la formation 2024/2025, nous ne pouvons que nous réjouir des promotions d'IFiP stagiaire. Cependant, les **infrastructures** ne sont **plus à la hauteur** des attentes et de nombreux futurs élèves rencontrent de **grosses difficultés à se loger**, y compris à Clermont-Ferrand. L'administration se doit d'assurer les **meilleures conditions de vie des stagiaires pendant la formation, à la hauteur des indemnités financières accordées.** Car rappelons que pour se nourrir et se loger, un stagiaire ne perçoit que 446,50€/mois.

Quel que soit le site où se déroule la formation, **F.O.-DGFIP exige que l'administration prenne à sa charge l'hébergement** des stagiaires. De plus, nous revendiquons le **remboursement intégral des frais engagés.**

Les **besoins sociaux et familiaux des agents doivent être pris en compte.**

À noter que les **Estivales de mi-juin posent encore de nombreux problèmes.** L'engagement des frais, les difficultés d'hébergement, d'organisation des stagiaires afin de participer à ce séminaire, en pleine période d'un stage pratique déjà plus que réduit et que vous continuez à maintenir comme probatoire, sont systématiquement soulevés. **Transformer ces estivales en automnales** permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes : frais de déplacement pris en compte, hébergement hors saison plus facile, et séminaire plus ciblé sur les titulaires.

Et quitte à modifier le planning établi, pourquoi ne pas envisager d'**avancer les CAPN** qui nous réunissent aujourd'hui à **fin juillet**, au moment de la fin des stages pratiques ? Les inspecteurs **stagiaires** pourraient avoir ainsi connaissance de leur situation au 01 septembre plus tôt, avant la coupure estivale. Ils pourraient ainsi avoir **un peu de temps afin de prendre leurs dispositions.** L'accompagnement de ces agents doit être maximal.

En attendant les jeux paralympiques, **F.O.-DGFIP** attire à nouveau l'attention sur les **personnels en situation de handicap**, visible ou non, qui rencontrent encore certaines difficultés lors de leur stage pratique. L'accessibilité doit être elle aussi optimale et la **totalité des aménagements possibles doit être systématiquement recherché et mis en œuvre.**

Bien loin des chartes ou des engagements d'égalité professionnelle, les **maternités semblent poser problèmes** à notre administration. Alors que la gente féminine représente plus de 60 % des agents de la DGFIP, il est **inconcevable en 2024** que des aménagements de scolarité ne soient pas proposés aux femmes en attente d'un heureux événement.

Il est prôné au sein de la DGFIP les **notions de parité et d'inclusion.** Il est temps de mettre ces théories en totale pratique.

**F.O.-DGFIP** revendique :

- ▶ un **recrutement sur concours national, garantissant un accès identique de tous à l'emploi public** ;
- ▶ le retour à une **scolarité renforcée ET dédensifiée**, faisant **davantage place à l'alternance** en lieu et place d'un stage probatoire concentré en fin de scolarité et davantage guidé par des préoccupations utilitaristes que par des motivations réellement pédagogiques,
- ▶ l'appel de tous les candidats placés sur les **listes complémentaires pour l'ensemble des concours** ; (Même si cela a été quasiment le cas cette année, il faut que cela devienne systématique !)



**C'EST  
POUR VOUS  
QU'ON SE BAT !**